



Département de l'Ariège
Arrondissement de ST GIRONS
Canton des Portes du Couserans
Tél : 05.61.96.65.58

MAIRIE DE CAZAVET

E-mail : commune.cazavet@orange.fr
Adresse : 11 rue du Lac 09160 CAZAVET

Procès verbal

Le mardi 25 juin 2024 à Cazavet, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Geneviève OSMOND
Secrétaire de la séance : Anne Luce CASAL

Présents : Anne Luce CASAL, François DEDIEU, Serge BONNEFOY, Jacques EMILE, François VIDAL, Geneviève OSMOND, Jacques ROQUES

Absent : Romain MAESTRIPIERI **Excusé** : Sayaphoum SAYAVONG

1- Approbation du CR du Conseil Municipal du 15 mai 2024

Approuvé à l'unanimité

2- Délibérations du conseil :

- Convention de participation aux frais de cantine pour les enfants scolarisés à LORP-SENTARAILLE (N° DE_029_2024)

Le conseil municipal approuve la convention et la participation financière aux frais de cantine pour les enfants scolarisés à l'école de Lorp-Sentaraille pour l'année 2024-2025

Délibération adoptée à l'unanimité

- Demande d'aide financière au Conseil départemental (N° DE_030_2024)

Le conseil municipal approuve et autorise s'il y a une demande d'aide financière pour les spectacles à venir, demande à effectuer au service culturel du Conseil Départemental.

Ce spectacle est soutenu par le conseil départemental et une aide financière pourrait nous être allouée pour un montant de 25% du contrat (contrat de 800€) soit une aide possible de 200€.

Délibération adoptée à l'unanimité

3- Informations :

- Forêt domaniale de l'Estelas

Le dossier d'aménagement forestier 2025 -2044 est consultable en Mairie ainsi que les jours des élections (30 juin 2024 et 07 juillet 2024)

L'ONF précise qu'il est possible d'émettre un avis et/ou des remarques ; à signaler avant le 21 juillet 2024.

- Recensement de la population

Pour l'année 2025, le recensement aura lieu du 16 janvier au 25 février 2025.

Pour préparer cette enquête, il convient de recruter :

- un coordonnateur communal (responsable de la préparation et la réalisation de la collecte du recensement) : personne désignée Anne Luce CASAL

- d'un agent recenseur (chargé de réaliser les collectes sur le terrain) : personne désignée Céline DEPUNTIS

- Organisation de Celtie d'Oc :

La sécurisation de l'accueil des festivaliers est une priorité. A ce jour, nous n'avons pas d'autorisation d'abattre les arbres, malgré de nombreuses relances faites cette semaine. Un arrêté va être pris visant l'interdiction d'installation et de stationnement sur l'espace du Pradas durant le Festival les 12 et 13 juillet 2024.

4- Questions diverses

- Une demande de remplacement de l'éclairage existant par les leds beaucoup moins énergivores, au village a été faites en 2023. L'ordre de travaux a été donné par le SDE 09. Les travaux commenceront à la fin de l'été.

Le cout global est de 9500€ qui sera pris en partie en charge par le SDE 09 (2850€) et le Conseil Départemental (4750€). Le reste à charge pour la commune se chiffre à 1900€.

- Une réunion est prévue le 02 juillet 2024 à Serres sur Arget.

L'AMR 09 nous indique la présence de Proxima. Les problèmes rencontrés avec ce logiciel pourront ainsi être abordés.

- Information concernant une location et l'usage qui en est fait (non-respect des clauses du contrat de location avec risques encourus)

Séance levée à 20h

Geneviève OSMOND
Président de séance

Anne-Luce CASAL
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.